

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

31 MARS 2019

Marcil Lavallée

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Produit et charges - projets spéciaux (non audité)	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux associations membres de
La Fédération culturelle canadienne-française

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans l'information financière supplémentaire à la page 15, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to
MOORE STEPHENS

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 8 mai 2019

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

4

	Fonds général	Fonds d'immeuble	2019 Total	2018 Total
PRODUITS				
Programmation de base				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO	774 000 \$	- \$	774 000 \$	645 000 \$
Projets spéciaux				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO et DCI	105 381	-	105 381	80 468
Conseil des arts du Canada	-	-	-	10 000
Autres	-	-	-	40 500
	105 381		105 381	130 968
AUTRES PRODUITS	41 421	-	41 421	54 808
	920 802	-	920 802	830 776
CHARGES D'EXPLOITATION				
Programmation de base				
Salaires et avantages sociaux	317 994	-	317 994	326 982
Déplacements	263 366	-	263 366	208 490
Honoraires	120 359	-	120 359	115 185
Frais d'administration	102 479	-	102 479	80 373
Publicité et promotion	13 593	-	13 593	6 292
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	(3 275)	-	(3 275)	(6 478)
	814 516	-	814 516	730 844
Projets spéciaux	105 381	-	105 381	127 227
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	905 \$	- \$	905 \$	(27 295) \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

5

	Fonds général		Réserve de stabilisation des emplois	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2019 Total	2018 Total
	Non affecté	Investis en immobili- sations					
SOLDE AU DÉBUT	358 \$	13 432 \$	46 476 \$	112 727 \$	16 251 \$	189 244 \$	216 539 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	15 718	(14 813)	-	-	-	905	(27 295)
Investissement en immobilisations	(97 459)	97 459	-	-	-	-	-
Affectations internes	81 383	-	(45 693)	(20 669)	(15 021)	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	96 078 \$	783 \$	92 058 \$	1 230 \$	190 149 \$	189 244 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2019

6

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2019 Total	2018 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	78 081 \$	- \$	- \$	78 081 \$	72 264 \$
Débiteurs (note 3)	82 284	-	-	82 284	45 599
Subventions et contributions à recevoir	-	-	-	-	1 000
Frais payés d'avance	3 510	-	-	3 510	4 522
Solde interfonds à recevoir (à payer), sans intérêt	12 148	(13 378)	1 230	-	-
	176 023	(13 378)	1 230	163 875	123 385
PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC.,					
201 actions ordinaires, valeur de consolidation	-	13 378	-	13 378	13 378
AVANCES À PLACE DE LA FRANCOPHONIE					
CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement	-	92 058	-	92 058	92 058
IMMOBILISATIONS (note 4)	96 078	-	-	96 078	13 432
	96 078	105 436	-	201 514	118 868
	272 101 \$	92 058 \$	1 230 \$	365 389 \$	242 253 \$

AUX NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur



, administrateur

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2019

7

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2019	2018
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 6)	175 240 \$	- \$	- \$	175 240 \$	30 971 \$
Subventions et contributions reportées (note 8)	-	-	-	-	22 038
	175 240	-	-	175 240	53 009
ACTIF NET					
Non affecté	-	-	-	-	358
Affectations internes					
Investis en immobilisations	96 078	-	-	96 078	13 432
Réserve de stabilisation des emplois	783	-	-	783	46 476
Fonds d'éventualités	-	-	1 230	1 230	16 251
Fonds d'immeuble	-	92 058	-	92 058	112 727
	96 861	92 058	1 230	190 149	189 244
	272 101 \$	92 058 \$	1 230 \$	365 389 \$	242 253 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

8

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	905 \$	(27 295) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	14 813	2 691
Quote-part du bénéfice net de la Place de la francophonie canadienne Inc.	-	(2 230)
	15 718	(26 834)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(36 685)	17 620
Subventions et contributions à recevoir	1 000	32 750
Frais payés d'avance	1 012	(2 522)
Créditeurs et frais courus	144 269	(50 208)
Subventions et contributions reportées	(22 038)	21 538
	103 276	(7 656)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(97 459)	(5 808)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 817	(13 464)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	72 264	85 728
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	78 081 \$	72 264 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

9

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

La Fédération comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fédération détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fédération comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une entreprise à but lucratif satellite qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par Place de la francophonie canadienne Inc.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et en fonction des périodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail

Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa juste valeur ou son coût de remplacement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie s'entendent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les découverts bancaires sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2019	2018
Comptes clients	30 969 \$	33 347 \$
Sommes à recevoir de l'État	51 315	12 252
	82 284 \$	45 599 \$

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2019	2018
Équipement informatique	63 490 \$	50 187 \$	13 303 \$	12 733 \$
Améliorations locatives	102 422	19 647	82 775	699
	165 912 \$	69 834 \$	96 078 \$	13 432 \$

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 14 813 \$ (2018 : 2 691 \$).

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

12

5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 2,5 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Créditeurs et frais courus	163 126 \$	20 133 \$
Sommes à remettre à l'État	12 114	10 838
	175 240 \$	30 971 \$

7. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 3 275 \$ (2018 : 6 478 \$) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2019	2018
Table des organismes nationaux des arts et de la culture (TONAC)	1 250 \$	- \$
FACC Microfinancement - PassepART	1 200	-
Forum sur les arts et la culture de la francophonie à l'orée d'une ère nouvelle	825	4 662
Projet-pilote de développement de la diffusion de la danse de la francophonie canadienne	-	1 000
Des communautés plus fortes et plus diverses par la médiation culturelle	-	816
	3 275 \$	6 478 \$

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2019	2018
Solde au début	22 038 \$	500 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	-	22 038
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	(22 038)	(500)
Solde à la fin	- \$	22 038 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

13

9. APPORTS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit d'employés et de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les employés et les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 26 881 \$ et de 33 299 \$ respectivement (2018 : 1 314 \$ et 30 250 \$) à titre d'apports en services par le biais d'heures supplémentaires non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2019	2018
Axe 1 – Améliorer la position des arts et de la culture	18 694 \$	9 578 \$
Axe 2 – Renforcer les capacités des membres	15 470	9 329
Axe 3 – Développer les capacités d'action de la Fédération	26 016	12 657
	60 180 \$	31 564 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fédération sont liés aux débiteurs.

La Fédération établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 86 % du total des comptes clients sont à recevoir d'une entité importante. La Fédération évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, une charge de loyer de 44 220 \$ (2018 : 44 220 \$) a été facturée par la Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite. De plus, des frais de gestion de 5 763 \$ (2018 : 5 763 \$) ont été facturés à cette société.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

14

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fédération en vertu de baux totalisent 32 600 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2020	22 600 \$
2021	3 500 \$
2022	2 600 \$
2023	2 600 \$
2024	1 300 \$

13. ÉVENTUALITÉ

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 \$, de l'emprunt hypothécaire consentie à la Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société. Le solde de l'emprunt hypothécaire était de 428 197 \$ en date du 31 décembre 2018.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(non audité)

15

	2019	2018
PRODUITS ET CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX		
FACC MICROFINANCEMENT - PassepART		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	71 518 \$	- \$
	71 518	-
Charges		
Salaires	18 665	-
Honoraires	39 713	-
Promotion et communication	-	-
Frais de déplacement	2 000	-
Dépenses administratives	1 200	-
Développement de la plateforme	-	-
Équipements	9 940	-
	71 518	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

TABLE DES ORGANISMES NATIONAUX DES ARTS ET DE LA CULTURE (TONAC)

Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	22 038 \$	2 962 \$
Charges		
Honoraires	9 598	-
Frais de déplacement	1 250	-
Déplacements	11 190	2 962
Autres frais	-	-
	22 038	2 962
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(non audité)

16

	2019	2018
FORUM SUR LES ARTS ET LA CULTURE DE LA FRANCOPHONIE À L'ORÉE D'UNE ÈRE NOUVELLE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	11 825 \$	43 473 \$
	11 825	43 473
Charges		
Déplacements	-	20 679
Promotion	260	2 644
Frais d'administration	825	4 662
Honoraires	10 740	15 488
	11 825	43 473
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

AU CŒUR DU 150^E, LES ARTS ET LA CULTURE, D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	- \$	29 393 \$
TV5 Québec Canada	-	40 000
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)	-	500
	-	69 893
Charges		
Honoraires	-	43 355
Déplacements	-	13 061
Promotion	-	5 921
Autres frais (production, diffusion)	-	3 815
	-	66 152
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	3 741 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(non audité)

17

	2019	2018
PROJET-PILOTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA DIFFUSION DE LA DANSE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE		
Produits		
Conseil des arts du Canada	- \$	10 000 \$
Charges		
Honoraires	-	9 000
Coûts opérationnels	-	1 000
	-	10 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
DES COMMUNAUTÉS PLUS FORTES ET PLUS DIVERSES PAR LA MÉDIATION CULTURELLE		
Produits		
Ministère du Patrimoine Canadien (PALO)	- \$	4 640 \$
Charges		
Honoraires	-	1 620
Déplacements	-	1 104
Autres frais (production, diffusion)	-	600
Entente multipartie	-	500
Coûts opérationnels	-	816
	-	4 640
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX	105 381 \$	130 968 \$
TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX	105 381	127 227
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	3 741 \$